



International Coffee Organization
Organización Internacional del Café
Organização Internacional do Café
Organisation Internationale du Café

ICC 96-0

26 juin 2006
Original : anglais

F

Conseil international du Café
Quatre-vingt-seizième session
25 – 29 septembre 2006
Londres, Angleterre

Ordre du jour provisoire

Point	Document
1. Ordre du jour provisoire et calendrier des réunions – à adopter	ICC-96-0 EB-3899/05
2. Voix et pouvoirs	
2.1 Voix au sein du Conseil pour l'année caféière 2005/06 – à approuver	à venir
Le Secrétaire fera rapport.	
2.2 Répartition initiale des voix au sein du Conseil pour l'année caféière 2006/07 – à approuver	à venir
Le paragraphe 5) de l'Article 13 de l'Accord dispose que le Conseil répartit les voix au début de chaque année caféière. Conformément aux dispositions de l'Article 13, les voix des Membres exportateurs et des Membres importateurs sont réparties au prorata du volume moyen de leurs exportations et importations respectives de café pendant les quatre années civiles précédentes. Un document indiquant la répartition initiale des voix pour l'année caféière 2006/07 sera diffusé.	
2.3 Pouvoirs – à approuver	verbal
Le Président examinera les pouvoirs avec le concours du Secrétariat.	
3. Admission d'observateurs – à examiner	à venir
Le Conseil examinera un document définissant un cadre de référence pour l'admission d'observateurs aux sessions du Conseil.	

4. Participation à l'Accord international de 2001 sur le Café – verbal
à noter

Au 23 juin 2006, l'Organisation comptait 74 Membres représentant 44 pays exportateurs et 30 pays importateurs. Le Directeur exécutif fera rapport sur la participation actuelle à l'Accord et sur les contacts engagés avec des pays non membres.

5. Situation du marché du café – à noter à venir

Le Directeur exécutif présentera un rapport sur la situation du marché du café et sur les événements les plus importants de l'année caféière 2005/06.

6. Avenir de l'Accord de 2001 – à examiner EB-3902/05
à venir

En mai 2006, le Conseil a noté qu'il était important de fixer une date butoir pour la soumission des propositions sur l'avenir de l'Accord de 2001 car les contributions soumises tardivement pourraient être difficiles à considérer par les Membres et pourraient ouvrir un débat sur des questions nouvelles, gênant ainsi les progrès. Les Membres ont donc été invités à envoyer au Directeur exécutif leurs propositions sur l'avenir de l'Accord avant le **15 août 2006 au plus tard**. Les propositions reçues avant cette date seront distribuées aux Membres avant le 1 septembre. Un récapitulatif actualisé des propositions sera également distribué.

Conformément à une demande formulée à la dernière réunion, le Directeur exécutif fera le point des réalisations clés et des insuffisances de l'Accord de 2001. Le Président du CCSP fera rapport sur la réunion extraordinaire du CCSP du 24 septembre convoquée pour examiner la question de l'avenir de l'Accord de 2001. Les Membres souhaiteront peut-être également noter que le Comité des statistiques examinera les priorités futures en matière de statistiques à sa réunion prévue cette même semaine.

7. Projets de mise en en valeur du café à venir

**7.1 Projets approuvés par le
Fonds commun pour les produits de base (FCPB) – à noter**

Le Chef des opérations fera rapport sur les projets approuvés par le FCPB. Des rapports seront diffusés sur les projets ci-après.

- **Potentiel de diversification dans les pays exportateurs de café :** à venir
résumé analytique du rapport final.

- **Amélioration de la qualité du café par la prévention de la formation de moisissures (terminé)** : le rapport final et l'outil de formation sur cédérom seront distribués, avec un résumé analytique d'une étude socioéconomique. ED-1992/06
à venir
 - **Renforcement des capacités commerciales, financières, gestionnaires et opérationnelles des petits producteurs/exportateurs de café au Mexique et au Nicaragua (terminé)** : un Guide du producteur sera distribué. à venir
 - **Régénération pilote du secteur du café au Honduras et au Nicaragua** : un rapport de situation sera distribué. à venir
 - **Régénération pilote des plantations de café délaissées pour en faire des petites unités familiales de production en Angola** : un rapport de situation sera distribué. à venir
 - **Diversification de la production dans les zones marginales de l'État du Veracruz (Mexique)** : un rapport de situation sera distribué. à venir
- 7.2 Projets soumis à l'approbation du Conseil – à approuver** à venir
- Le Conseil examinera les recommandations du Comité virtuel de présélection sur les projets soumis avant le 24 juillet 2006.
- 8. Programme des activités pour 2006/07 – à examiner et à approuver** à venir
- Le Président du Comité exécutif fera rapport.
- 9. Rapport du Président du Comité consultatif du secteur privé (CCSP) – à noter/à approuver** verbal
- Le Président du CCSP fera rapport sur la réunion du 27 septembre 2006.
- 10. Services de données statistiques et économiques**
- 10.1 Rapport du Président du Comité des statistiques – à noter** verbal
- Le Président du Comité des statistiques fera rapport sur la réunion du 27 septembre 2006.
- 10.2 Comité des statistiques pour 2006/07 et 2007/08 – à nommer** verbal
- Le mandat du Comité des statistiques (document EB-3833/02) dispose que le Conseil approuve les noms des représentants ou experts désignés par les Membres exportateurs et les Membres importateurs et le Directeur exécutif (deux de chaque catégorie) pour un mandat d'une durée de deux années caféières.

11. Durabilité – à examiner verbal

En janvier 2006, le Directeur exécutif a distribué un projet de définition de la durabilité pour aider les Membres à répondre à l'enquête sur la durabilité (document ED-1981/06). En mai 2006, le Conseil a noté que cette question serait examinée dans le contexte des discussions sur l'avenir de l'Accord.

Dans le document ED-1978/05, le Directeur exécutif invitait les Membres qui n'avaient pas encore envoyé leur contribution à l'enquête sur la durabilité dans le secteur du café à le faire le plus rapidement possible. Les contributions reçues à ce jour ont été diffusées dans le document EB-3893/05 et son additif. Le Directeur exécutif fera rapport sur cette question et sur d'autres initiatives pertinentes.

12. Études et rapports – à examiner

Le Conseil examinera les études et rapports ci-après :

- **Les effets des tarifs douaniers sur le commerce du café** (révisée pour tenir compte des observations formulées à la dernière réunion) à venir
- **Mélanges et succédanés** : L'Article 36 de L'Accord dispose que le Directeur exécutif soumet périodiquement au Conseil un rapport sur la manière dont sont observées les dispositions du présent Article. à venir

13. Questions phytosanitaires – à examiner verbal

En janvier 2006, les pays producteurs ont fait une déclaration dans laquelle ils priaient instamment l'Union européenne de renoncer à fixer des teneurs maximales d'OTA pour le café vert. Le représentant de la CE fera rapport.

Le Directeur exécutif fera rapport sur des informations concernant les résidus des pesticides dans les pays exportateurs, dans le cadre d'un examen par l'Union européenne des limites maximales des résidus de pesticides.

14. Coopération avec d'autres organisations – à noter verbal

Le Directeur exécutif fera rapport sur la coopération avec les organisations internationales pertinentes.

15. Comité de promotion – à examiner verbal

Le Président du Comité de promotion fera rapport. L'Article 34 de l'Accord dispose que le Comité de promotion fait rapport régulièrement au Conseil. Les Membres souhaiteront peut-être examiner si ce point doit être maintenu à l'ordre du jour du Conseil, eu égard au fait que la composition de ces deux organes est la même.

16. Politiques nationales en matière de café – à noter verbal

Les pays Membres sont invités à faire rapport sur les changements intervenus dans leurs politiques nationales en matière de café et à fournir des copies du texte de leurs déclarations et d'autres informations, pour qu'elles soient distribuées aux Membres. Le représentant de la CE fera peut-être rapport sur l'examen de la question des Organismes internationaux de produits par l'Union européenne.

17. Questions financières et administratives

17.1 Projet de budget administratif pour l'exercice 2006/07 – à approuver à venir

Le Président du Comité exécutif fera rapport.

17.2 Contributions impayées/paiement des arriérés – à approuver verbal

Le Président du Comité exécutif fera rapport. Le Conseil examinera les recommandations du Comité des finances et du Comité exécutif sur une politique générale en matière de contributions impayées et de paiement des arriérés.

17.3 Autres questions financières et administratives – à noter

Le Président du Comité exécutif fera rapport sur les autres questions financières et administratives examinées par le Comité, notamment la nomination d'un vérificateur agréé et la composition du Comité des finances pour 2006/07 – 2007/08.

18. Élections pour l'année caféière 2006/07 verbal

18.1 Président et Vice-Présidents du Conseil – à élire

Conformément à l'Article 11 de l'Accord, le Président et le premier Vice-Président pour la prochaine année caféière doivent être élus parmi les représentants des Membres importateurs. Le deuxième et le troisième Vice-Présidents doivent être élus parmi les représentants des Membres exportateurs. Les anciens Présidents élus parmi les Membres importateurs venaient de Belgique (2002/03) et de Suisse (2004/05).

18.2 Comité exécutif – à élire

Les procédures de vote sont définies dans l'Article 18 de l'Accord et dans la Règle 46 du Règlement de l'Organisation.

18.3 Président et Vice-Président du Comité exécutif – à élire

L'Article 17 de l'Accord dispose que le Président et le Vice-Président sont tous deux élus parmi les représentants de la même catégorie de Membres. En ce qui concerne 2006/07, les précédents indiquent qu'ils devraient être élus parmi les représentants des Membres exportateurs. Les anciens Présidents élus parmi les Membres exportateurs venaient de Papouasie-Nouvelle-Guinée (2002/03) et de Côte d'Ivoire (2004/05).

19. Questions diverses – à examiner

verbal

20. Prochaines réunions

verbal

La prochaine session du Conseil aura lieu au siège de l'Organisation à Londres du 21 au 25 mai 2007 – *à noter*

Les Membres sont invités à proposer des sujets d'exposés qui pourraient être présentés pendant ces réunions afin qu'ils puissent être inscrits à l'ordre du jour ; ils sont également invités à proposer des améliorations aux dispositions prévues pour les réunions futures - *à examiner*